

## Rester en sécurité à l'étranger

---

Nous vous encourageons à essayer de rester aux États-Unis si vous faites face à un mariage forcé ou vous en fuyez un. À l'étranger, vous êtes plus à risque et il est extrêmement difficile de vous y aider. Si vous pensez qu'un mariage forcé peut vous être imposé dans un autre pays, contactez-nous pour discuter de vos options avant de voyager.

Une fois à l'étranger, des choses simples comme passer un appel téléphonique peuvent devenir difficiles. Le Département d'État américain peut être en mesure de fournir une aide, mais il n'aide que les citoyens américains, et le niveau de cette aide peut varier selon les pays.

Si des plans ont été établis qui vous feront voyager à l'étranger, alertez les personnes en qui vous avez confiance et dites leur quand et où vous allez voyager : lieu de votre séjour et comment vous y contacter, les informations de votre passeport, et les détails de vos vols ou autres moyens de transport. Si vous êtes un citoyen des États-Unis, inscrivez-vous auprès du programme d'inscription *Smart Traveler* du Département d'État à la page <https://step.state.gov/step>, fournissant au gouvernement américain des informations sur vous et vos plans de voyage.

*Vous n'avez pas à subir un mariage forcé.*



*Et vous n'avez pas à y faire face toute seule.*

## Initiative contre le mariage forcé du Centre de Justice Tahirih

L'Initiative contre le mariage forcé du Centre de justice Tahirih existe pour fournir un soutien confidentiel aux personnes se trouvant sur tout le territoire des États-Unis qui sont confrontées à des mariages forcés, que ce soit aux États-Unis ou à l'étranger. Nos services comprennent l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et l'aiguillage vers des organismes dans votre région qui pourraient vous aider.

Une représentation juridique directe et des services sociaux sont disponibles pour les personnes confrontées à ou fuyant un mariage forcé dans les zones de service locales de Tahirih en Virginie, au Maryland et à Washington, DC.

Nous fournissons également des conseils et une assistance technique aux prestataires de services (forces de l'ordre, personnel scolaire et universitaire, travailleurs sociaux, avocats, etc.) qui travaillent avec des personnes confrontées à ou fuyant un mariage forcé.

## Besoin d'aide ?

---

Initiative contre le mariage forcé  
Centre de Justice Tahirih  
De 9 h à 17 h 30 (heure de New York),  
du lundi au vendredi  
Téléphone : (+1) 571-282-6161  
Email : [FMI@tahirih.org](mailto:FMI@tahirih.org)  
Site Web: [preventforcedmarriage.org](http://preventforcedmarriage.org)

\* Veuillez nous contacter par téléphone, email, ou sur notre site Web pour demander une formation ou un conférencier sur le mariage forcé.

# LE MARIAGE EST VOTRE CHOIX.

---

Connaissez les faits.

Connaissez vos droits.





## Qu'est-ce que le mariage forcé ?

Un mariage forcé est un mariage qui a lieu sans le consentement total et libre de l'une ou des deux parties. Il peut s'agir d'une menace de mariage ou d'un mariage qui a déjà eu lieu. Les mariages forcés peuvent impliquer des personnes de tout sexe, âge, religion, origine culturelle ou statut économique.

### Les mariages forcés sont-ils différents des mariages arrangés ?

Oui. Dans un mariage arrangé, les familles peuvent diriger la recherche d'un époux ou épouse, mais le choix ultime de savoir si, quand et avec qui se marier reste avec l'individu. Dans un mariage forcé, l'une ou les deux parties estiment qu'elles n'ont pas vraiment la capacité de faire ces choix.

### Est-ce que les mariages forcés se produisent ici ?

Oui. Le mariage forcé est un problème grave aux États-Unis. Une enquête nationale réalisée en 2011 par le Centre de Justice Tahirih a identifié jusqu'à 3 000 cas de mariages forcés sur une période de deux ans, touchant des personnes de divers horizons et croyances dans 47 États américains.

*Chacun a le droit de décider si, quand et avec qui se marier.*

## Consentement et mariage

### À quoi peut ressembler l'absence de consentement ?

Une absence de consentement peut être causée par divers facteurs, notamment le fait de ne pas avoir atteint l'âge légal du consentement, d'être invalide ou incapable ou d'être soumis à la force, à la fraude ou à la contrainte. Par exemple, bien que certains mineurs puissent accepter de se marier, ils n'ont souvent pas la capacité de donner un consentement éclairé et significatif. Accepter simplement l'idée d'être marié n'est pas la même chose que le consentement. Le consentement exige également qu'une personne approuve le partenaire de mariage ainsi que le moment de ce mariage.

### À quoi peut ressembler la force ou la contrainte ?

Souvent, la contrainte ou la force prennent la forme de pressions psychologiques ou émotionnelles et d'abus, d'écartement de la famille voire de menaces d'abandon. Cela peut aussi inclure une violence physique réelle ou des menaces de violence. Ces formes d'abus peuvent mettre une pression énorme sur quelqu'un qui fait face à un mariage et peuvent compromettre la capacité d'un individu à dire « non » à un mariage non désiré.

### Vous avez le droit de dire « non »

**Et si je n'ai pas 18 ans ?** Même si vous n'avez pas encore 18 ans, personne n'a le droit de vous forcer à vous marier. Nous encourageons toute personne confrontée à ou fuyant un mariage forcé, quel que soit son âge, à nous contacter pour obtenir un soutien et pour discuter des moyens de rester en sécurité.

En tant que mineur, il est important de :

- Comprendre que certaines personnes (y compris les enseignants et les conseillers) ont l'obligation légale de signaler la maltraitance des enfants aux autorités, ce qui peut conduire à des discussions avec vos parents et des membres de votre famille.
- Se renseigner sur la confidentialité. Vous avez le droit de savoir si les informations que vous partagez seront partagées avec d'autres personnes ou entités.
- Laissez savoir ceux qui vous aident si vous avez des inquiétudes ou des craintes concernant la réaction de votre famille du fait de votre demande d'aide.

## Protéger votre vie privée

### Sachez que vos communications peuvent être surveillées.

Cela peut inclure des messages email, des textos, des appels téléphoniques et l'utilisation d'Internet. Si quelqu'un prend conscience de vos efforts pour demander de l'aide, cela pourrait vous mettre plus en danger. Nous vous encourageons à vous protéger en cachant vos efforts pour obtenir de l'aide :

- Envisagez de créer un compte de messagerie anonyme que personne ne connaît et auquel personne ne peut accéder afin de communiquer lorsque vous demandez de l'aide.
- Essayez de ne pas utiliser d'appareils que vous ne contrôlez pas, y compris les ordinateurs familiaux et les téléphones cellulaires sur un plan familial. Utiliser un téléphone secret prépayé ou des ordinateurs à l'école ou à la bibliothèque est souvent un moyen plus sûr de communiquer.

Nous sommes là pour vous aider à trouver des moyens de protéger votre vie privée et vous permettre de communiquer en toute sécurité et librement avec des personnes qui peuvent vous aider.

### Nous sommes là pour vous aider

**Tahirih Justice Center:** Pour l'assistance juridique, les services sociaux et la planification de la sécurité, contactez l'Initiative pour le mariage forcé du Centre de justice Tahirih de 9 h à 17 h 30 (heure de New York), du lundi au vendredi.

**Téléphone:** (+1) 571-356-9491

**Email:** [FMI@tahirih.org](mailto:FMI@tahirih.org)

**Site Web:** [preventforcedmarriage.org](http://preventforcedmarriage.org)

Si vous êtes à l'étranger et avez besoin d'aide :

- Contactez le Bureau des Services aux citoyens à l'étranger (soit *Office of Overseas Citizens Services* ou OSC) du Département d'État. Son personnel peut fournir une assistance aux Américains en crise à l'étranger. Composez le **(+1) 202-501-4444** entre 8 h et 20 h (heure de New York) ; après les heures d'ouverture, composez le **(+1) 202-647-4000** et demandez à parler à l'officier de service de l'OSC.
- Déplacez-vous à ou contactez l'ambassade ou le consulat américain le plus proche pour obtenir de l'aide ([www.usembassy.gov](http://www.usembassy.gov)).